

création constitue un élément essentiel de sa politique étrangère. Le Canada joue un rôle important à l'Assemblée générale et il est membre d'un certain nombre d'organismes auxiliaires ou spéciaux de cette Assemblée: Comité spécial des opérations de maintien de la paix, Conférence du Comité du désarmement, Comité des utilisations pacifiques du fond des mers et des océans au-delà des limites de la juridiction nationale, Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des rayonnements ionisants, Comité des contributions, Comité des conférences, Comité consultatif scientifique des Nations Unies et Secrétariat des commissaires aux comptes.

Lors des 12 occasions où des troupes des Nations Unies ont été envoyées pour sauvegarder la paix et la sécurité, le Canada a fourni du personnel et du matériel. En 1975, l'exemple peut-être le plus notable a été la contribution canadienne à la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, qui depuis 1964 voulait aider à stabiliser la situation à Chypre et dont les efforts ont contribué à résoudre la crise de l'été 1974.

Depuis la création de la FUNU I (première Force d'urgence des Nations Unies au Moyen-Orient de 1956 à 1967), le Canada a largement contribué au maintien de la paix dans cette région. La FUNU II et la FNUOD (Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement créée après les hostilités d'octobre 1973 dans la zone tampon des Nations Unies entre la Syrie et Israël) constituent des opérations récentes des Nations Unies pour le maintien de la paix auxquelles le Canada participe activement.

En 1974, le Canada a fourni plus de \$10 millions aux opérations des Nations Unies pour le maintien de la paix, sans compter les frais ordinaires qu'il s'est engagé à payer pour l'entretien des contingents canadiens, comme par exemple les traitements, l'habillement et le matériel. En outre, le Canada a recherché activement des dispositions équitables pour le partage des coûts entraînés par les opérations de maintien de la paix. Ce problème a été résolu dans le cas de la FUNU II par l'imposition spéciale d'un barème de contributions suivant lequel la plus grande part des coûts est assumée par les cinq membres permanents du Conseil de sécurité et le reste, dans une proportion décroissante, par les pays membres moins industrialisés et en voie de développement. Suivant ce barème, la quote-part du Canada dans les prévisions budgétaires de la FUNU II pour 1974-75 était approximativement de \$2.8 millions.

Le Canada est également membre actif des 13 institutions spécialisées des Nations Unies et il est l'hôte de l'Organisation de l'aviation civile internationale, dont le siège est à Montréal. Il entretient des missions permanentes à New York et à Genève.

Les nombreuses conférences parrainées par les Nations Unies, comme les Conférences sur le droit de la mer, constituent un forum international où le Canada apporte sa contribution. En 1975, il a participé non seulement à la Conférence sur le droit de la mer, mais également à la Conférence de l'Année internationale de la femme, à la Conférence mondiale sur l'alimentation et à la Conférence mondiale sur la population. Au printemps de 1976, il accueillera Habitat: la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains.

Le Canada se situe au huitième rang pour sa contribution au budget des Nations Unies. La quote-part du Canada est égale à 3.18% du budget général des Nations Unies et, pour l'année financière 1975 des Nations Unies, elle se chiffrait à plus de \$58 millions (tableau 3.7). Le Canada contribue volontairement à des programmes spéciaux des Nations Unies, dont voici des exemples: le Programme des Nations Unies pour le développement, le Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Fonds des Nations Unies pour l'aide à l'enfance, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies dans le Proche-Orient, le Programme alimentaire mondial, l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, le Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe, le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population, le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, le Fonds d'affection spéciale des Nations Unies pour l'Afrique du Sud et le Fonds des Nations Unies pour le contrôle des stupéfiants.

Institutions spécialisées. Le Canada est membre de chacune des 13 institutions spécialisées des Nations Unies ainsi que de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), organe autonome. Ces organismes, chargés d'importantes fonctions internationales par suite d'accords entre les gouvernements, aident l'ONU à appliquer les dispositions de sa Charte. La Commission administrative de coordination, établie par le Conseil économique et social, se compose du secrétaire général des Nations Unies, des administrateurs des institutions spécialisées, du directeur général de l'AIEA et d'autres cadres supérieurs de l'ONU. Elle